

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06807 Numéro SIREN : 503 182 073 Nom ou dénomination : Aaxen

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 76435

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERES
75602 PARIS CEDEX 12
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SAS AAXEN
39 rue de la Gare de Reuilly
75012 PARIS 12
651 352368 50318207300067
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Gestion de participations
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012020**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SAS KDC ONE EUROPE

39 RUE DE LA GARE DE REUILLY
75012 PARIS 12EMEn° SIRET **85182689100018****C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **0** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **0**
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% **0**

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% **0**
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% **0** Autres plus-values imposables au taux de 19% **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 0% **922 678** Plus-values exonérées art. 238 quinquies **0**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) **0** Plus-values exonérées relevant du taux à 15% **0**
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **0**

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE 1000**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :
I
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

CABINET COULLIEN UNGER
Société d'expertise comptable6 RUE DE LA PREFECTURE
37000 TOURS

02 47 60 85 85

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Signature et qualité du déclarant

M. GAZZARD

Président

A PARIS, le 23062022

SAS AAXEN
31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS AAXEN**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 39 rue de la Gare de Reuilly			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 0 3 1 8 2 0 7 3 0 0 0 6 7			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122021					
			N-1 31122020					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 078 064	1 068 434	9 631	128 143
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	13 821		13 821	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	75 751	46 265	29 486	30 614
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	9 140 890	4 138 991	5 001 899	4 079 221
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	180		180	31 386
TOTAL (II)		BJ	BK	10 308 706	5 253 690	5 055 017	4 269 364	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	12 683		12 683	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 270 483		4 270 483	867 234
		Autres créances (3)	BZ	CA	31 396 719	2 768 848	28 627 872	20 354 437
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	45 743		45 743	120 090	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	66 353		66 353	162 052	
	TOTAL (III)	CJ	CK	35 791 981	2 768 848	33 023 133	21 503 813	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		29 758		29 758		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	46 130 445	8 022 538	38 107 908	25 773 177	
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	180	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 781 043
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS AAXEN			Néant ☒ *			
			Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10.418.410.....)		DA	10 418 410	10 418 410	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	291 467	291 467	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	249 009	249 009	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	2 798 232	2 798 232	
	Report à nouveau		DH	(7 313 542)	(3 821 812)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	960 991	(3 491 730)	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK	8 874	9 756	
	TOTAL (I)		DL	7 413 440	6 453 331	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 151 758	1 599 000	
	Provisions pour charges		DQ	404 644	591 534	
	TOTAL (III)		DR	1 556 402	2 190 534	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 110	3 884	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	24 334 059	14 337 059	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 360 256	1 638 903	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 165 569	873 567	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		828	
	Autres dettes		EA	275 071	275 071	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	29 138 066	17 129 312		
Ecart de conversion passif *		ED				
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	38 107 908	25 773 177		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 138 066	17 129 312	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 110	3 884		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	3 376 638	FH	91 349	FI	3 467 988		
		FJ	3 376 638	FK	91 349	FL	3 467 988		
	Chiffres d'affaires nets*						4 157 863		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN	13 821			
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	234 324	218 494		
	Autres produits (1) (11)				FQ	13 872	366		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 730 004	4 376 722	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 584 194	2 249 793	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	24 597	65 843	
	Salaires et traitements *					FY	666 616	1 327 583	
	Charges sociales (10)					FZ	267 115	579 219	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	131 668	347 286
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	29 758	
	Autres charges (12)					GE	39	18	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 703 987	4 569 742
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	26 018	(193 020)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	300 625	158 954	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 399 678		
	Différences positives de change					GN	168		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 700 471	158 954
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	768 165	4 357 227	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 304	10 727	
	Différences négatives de change					GS		73	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	774 469	4 368 028	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	926 001	(4 209 074)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	952 019	(4 402 094)	

Désignation de l'entreprise SAS AAXEN				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 090		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	190 768	1 489 874	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	198 858	1 489 874	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	186 890	13 581	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		8 288	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	2 995	595 218	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	189 885	617 087	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	8 972	872 787	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		(37 577)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 629 333	6 025 550	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 668 342	9 517 280	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	960 991	(3 491 730)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	28 680	28 680
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	300 625	158 954
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	234 324	147 694
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
			dont cotisations Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires			2 995	3 878		
Amendes & pénalités				8 090		
Restructuration (dépenses / reprise provision)			186 890	186 890		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise **SAS AAXEN**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 078 064	KE		KF	13 821	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	63 724	LC		LD	12 028	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	63 724	LO		LP	12 028	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	9 140 890	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	31 386	1U		1V	180		
TOTAL IV					LQ	9 172 276	LR		LS	180		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	10 314 064	ØH		ØJ	26 029	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 091 885	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	75 751	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	75 751	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	9 140 890	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	31 386	2F	180	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	31 386	NK	9 141 070	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	31 386	ØL	10 308 706	ØM			

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	949 921	PF	118 512	PG		PH	1 068 434	
TOTAL I			RK	949 921	RM	118 512	RN		RO	1 068 434	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 110	QM	13 156	QN		QO	46 265	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	33 110	QV	13 156	QW		QX	46 265	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	983 031	ØP	131 668	ØQ		ØR	1 114 699	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	1 287	P8	P9	Q1	(1 287)	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	1 287	SB	SC	SD	(1 287)	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8		S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6		T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	2 995	V7	V8	2 591	W1	W2	W3	404	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	2 995	X3	X4	2 591	X6	X7	X8	404	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM				NO		
Total général (I + II + III)		NP	2 995	NQ	NR	3 878	NT	NU	NV	(882)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	2 995	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	3 878	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(882)
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	9 756	TM	2 995	TN	3 878	TO	8 874
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	9 756	TS	2 995	TT	3 878	TU	8 874
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 122 000	4B		4C		4D	1 122 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	29 758	4V		4W	29 758
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 068 534	5W		5X	663 890	5Y	404 644
	TOTAL II	5Z	2 190 534	TV	29 758	TW	663 890	TX	1 556 402
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	5 061 669	9V		9W	922 678	9X	4 138 991
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 000 683	6Y	768 165	6Z		7A	2 768 848
	TOTAL III	7B	7 062 352	TY	768 165	TZ	922 678	UA	6 907 839
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	9 262 642	UB	800 919	UC	1 590 446	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	29 758	UF					
UG	768 165	UH	1 399 678						
UJ	2 995	UK	190 768						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2021

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision comblement passif Filiale	477 000		477 000	
Provision restructuration	591 534		186 890	404 644
Totalisation	1 068 534		663 890	404 644

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2021

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Dépréciation C/C Filiale	2 000 683	768 165		2 768 848
Totalisation	2 000 683	768 165		2 768 848

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	180	UV	180	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	4 270 483		4 270 483							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1										
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 500		3 500							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	56 831		56 831							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 781 043			1 781 043						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	256 649		256 649							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	8 857		8 857							
		Divers	VP	8 783		8 783							
	Groupe et associés (2)		VC	29 263 626		29 263 626							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	17 431		17 431							
	Charges constatées d'avance		VS	66 353		66 353							
	TOTAUX			VT	35 733 735	VU	33 952 692	VV	1 781 043				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE										
			VF										
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 110	3 110								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 360 256	3 360 256								
Personnel et comptes rattachés			8C	256 386	256 386								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	198 681	198 681								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	699 750	699 750								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 752	10 752								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	24 334 059	24 334 059								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	275 071	275 071								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	29 138 066	VZ	29 138 066							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122021	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	960 991	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WE	48 298	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	6 921	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)						WI	797 923	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX		
	Amendes et pénalités						WJ		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	1 814 134		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	922 678	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						WZ		
	Majoration d'amortissement *						XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)						K3		
Mesures d'incitation	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)						QV		
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						XC		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)						PC		
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)						PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies						L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9		
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite						YH		
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit						ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YD			
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						YI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	376 607		
{ déficit (II moins I)						XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	376 607		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		
						XO	0		

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
Dégrèvement pénalités	8 090
Ecart de conversion actif	29 758
Totalisation	37 848

Désignation de l'entreprise SAS AAXEN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 770 616	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	376 607	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	8 394 009	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 394 009	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	184 506	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provision comblement de passif d'une filiale	8X	8Y	477 000
Provision écarts de change	8Z	29 758	9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Dépréciation compte-courant filiale	9D	768 165	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	797 923	YO 477 000
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 821 812)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(3 491 730)			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
						ZF							
	TOTAL I	ØF	(7 313 542)			ZG		(7 313 542)					
						TOTAL II	ZH		(7 313 542)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	111 043	YQ	43 021	71 701				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	72 019	XQ	74 731	222 086				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	310 846	151 278				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 745 833	1 273 018				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	452 784	603 410				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 584 194	2 249 793				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	10 843	34 908				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	13 754	30 935				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	24 597	65 843				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	7 356	803 766				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	565 321	191 653				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØB	688 016					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 5 1 8 2 6 8 9 1 0 0 0 1 8					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN						Néant ☒ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩	19%	15% ou 12,80%		0%
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				922 678		
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						922 678		
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAXEN**Néant $\boxed{y}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AAXEN**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAXEN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	9	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 467 988	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 467 988	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	13 872	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	9 454	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	23 326	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	21 229	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 459 555	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 711	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	39	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 483 533	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 007 780
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 007 780
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 467 988	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	14	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	42 780 443	
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ 31/12/2021
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 50318207300067

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAXEN

ADRESSE (voie) 39 rue de la Gare de Reuilly

CODE POSTAL 75012

VILLE PARIS 12

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 418 410

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination KDC ONE EUROPE

N° SIREN (si société établie en France) 851826891 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10 418 410

Adresse : N° 39 Voie Rue de la Gare de Reuilly

Code postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 50318207300067

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAXEN

ADRESSE (voie) 39 rue de la Gare de Reuilly

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS 12

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique SAS Dénomination ALKOS COSMETIQUES

N° SIREN (si société établie en France) 343967527

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie ZAC de LANDACRES

Code postal 62360 Commune HESDIN L'ABBE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination INTER COSMETIQUES

N° SIREN (si société établie en France) 339646630

% de détention 100,00

Adresse : N° 11 Voie rue Papiau de la Verrie

Code postal 49000 Commune ANGERS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SAGAL

N° SIREN (si société établie en France) 318649381

% de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie Chemin Croix Saint Mathieu

Code postal 28320 Commune GALLARDON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		4 701 342
Autres créances clients		4 178 791
<i>Clients Factures à établir IC</i>	2 609 559	
<i>Clients Factures à établir SG</i>	244 790	
<i>Clients Factures à établir AC</i>	1 324 443	
Autres créances Pds à rec.		522 551
<i>Fournis. Avoirs à recevoir</i>	3 181	
<i>Fournis. Avoirs à recevoir IC</i>	11 219	
<i>Organis.sociaux - pds à recevoir</i>	55 545	
<i>Etat - produits à recevoir</i>	8 783	
<i>Intérêts courus C/C - IC</i>	184 665	
<i>Intérêts courus C/C - SG</i>	38 508	
<i>Intérêts courus C/C - AC</i>	220 651	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		1 263 054
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 110
<i>Intérêts et frais à payer</i>	3 110	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		533 966
<i>Fournis. Fact.non parvenues</i>	201 868	
<i>Fournis. Fact.non parv. IC</i>	251 478	
<i>Fournis. Fact.non parv. AC</i>	80 620	
Dettes fiscales et sociales		450 907
<i>Dettes provis. pour CP & RTT</i>	122 831	
<i>Frais déplacements à payer</i>	545	
<i>Bonus à payer</i>	133 010	
<i>Charges soc. prov./ CP & RTT</i>	60 164	
<i>Organis.sociaux - chg à payer</i>	60 226	
<i>Charges soc. prov./ bonus</i>	63 747	
<i>Charges fisc. prov./ CP & RTT</i>	1 511	
<i>Etat autres charges à payer</i>	6 921	
<i>Charges fisc. prov. / bonus</i>	1 953	
Autres dettes		275 071
<i>Clients Avoirs à établir IC</i>	99 115	
<i>Clients Avoirs à établir SG</i>	3 542	
<i>Clients Avoirs à établir AC</i>	172 414	

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			66 353
Assurances		8 136	
Locations			
Cotisations et abonnements			
Salons professionnels		50 938	
Entretien & maintenance		4 434	
Voyages et déplacements			
Formations		2 845	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			66 353

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AAXEN**

N° SIRET : **5 0 3 1 8 2 0 7 3 0 0 0 6 7**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERES
75602 PARIS CEDEX 12

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	960 991
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	853 143
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	1 814 134

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	514 848	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY		
	• imposées au taux de 15 %	E6		
	• imposées au taux de 0 %	EZ	922 678	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7		
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8		
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9		
III - RESULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	1 437 526

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	376 607	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		376 607
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AAXEN**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERS
75602 PARIS CEDEX 12

Exercice ouvert le : **01012021**
clos le : **31122021**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	922 678
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5	5 748 088
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)	M5 ter	
Déficits imputés				J9	376 607
Déficits reportables				M6	5 371 481
Déficits nés au titre de l'exercice				H8	
Total des déficits restant à reporter				H9	5 371 481

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS AAXEN**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERS
75602 PARIS CEDEX 12**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **50318207300067**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX			CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS AAXEN**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERES
75602 PARIS CEDEX 12

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **50318207300067**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ									
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH									
TOTAL				FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%				GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%						E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%								E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AAXEN**

N° SIRET : 50318207300067

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12EME
27 BIS RUE DES MEUNIERES
75602 PARIS CEDEX 12

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			922 678
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			922 678

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	376 607
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	376 607

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I : SAS AAXEN
N° SIRET : 50318207300067

Dénomination de la société mère du groupe : SAS KDC ONE EUROPE
N° SIRET : 85182689100018

Exercice ouvert le : **01012021** clos le : **31122021**

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 : 376 607

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	
Déficit imputable		1 975 629	508 276	6 286 711		8 770 616
Dont imputable sur une base élargie		1 975 629	475 067	5 560 420		8 011 116
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit		(376 607)				(376 607)
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable		1 599 021	508 276	6 286 711		8 394 009
Dont imputable sur une base élargie		1 599 021	475 067	5 560 420		7 634 509

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2022

[illegible]

Aaxen
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.418.410 euros
Siège social : 39, rue de la Gare de Reuilly 75012 Paris
RCS Paris 503 182 073

(la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

Le 30 juin 2022, la société KDC/ONE Europe, société par actions simplifiée au capital de 672.625 euros, dont le siège est situé 39 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 851 826 891 (ci-après l'"**Associé Unique**"), propriétaire de la totalité des actions de la Société, a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur les comptes annuels ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Revue des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
- Pouvoir en vue des formalités.

La société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée de la prise des présentes décisions, est absente et excusée.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'Associé Unique, après avoir revu le rapport de gestion du président sur les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du président sur les comptes annuels et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés.

L'Associé Unique approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

L'Associé Unique, sur proposition du président, décide d'affecter la totalité du bénéfice de 960.991 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au report à nouveau.

Le compte de report à nouveau est ainsi porté de (7.313.542) euros à (6.352.551) euros.

L'associé unique rappelle, conformément à la loi, que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et celui des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % sont les suivants :

Exercice clos le	Distributions éligibles à l'abattement de 40 %	Distributions non éligibles à l'abattement
31 décembre 2020	0 euro	0 euro
31 décembre 2019	0 euro	0 euro
31 décembre 2018	1.060.000 euros	0 euro

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président sur les comptes annuels, rappelle qu'il n'a pas été conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10, alinéa 4 du Code de commerce.

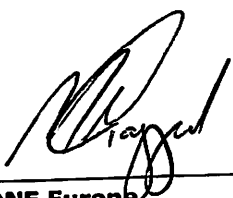
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



KDC/ONE Europe
 Représentée par Matthew Gazzard



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Aaxen S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Aaxen S.A.S.
39 rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Aaxen S.A.S.

Siège social : 39 rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associée unique de la société Aaxen S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aaxen S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 5 001 899 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe ;
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- Votre société constitue des provisions pour risques et charges, notamment concernant des litiges avec l'administration fiscale et un plan de licenciement collectif tels que décrits dans les notes « Faits marquants de l'exercice précédent et conséquences sur le présent exercice » et « Provisions » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Marc Baldassari
Associé

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 078 064	1 068 434	9 631	128 143
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	13 821		13 821	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	75 751	46 265	29 486	30 614
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	9 140 890	4 138 991	5 001 899	4 079 221
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	180		180	31 386
TOTAL (II)		10 308 706	5 253 690	5 055 017	4 269 364
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	12 683		12 683	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 270 483		4 270 483	867 234
	Autres créances	31 396 719	2 768 848	28 627 872	20 354 437
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	45 743		45 743	120 090
	Charges constatées d'avance	66 353		66 353	162 052
	TOTAL (III)	35 791 981	2 768 848	33 023 133	21 503 813
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	29 758		29 758	
TOTAL ACTIF (I à VI)		46 130 445	8 022 538	38 107 908	25 773 177
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				180	31 386
(3) dont créances à plus d'un an				1 781 043	1 812 336

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 418 410	10 418 410
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	291 467	291 467
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	249 009	249 009
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 798 232	2 798 232
	Report à nouveau	(7 313 542)	(3 821 812)
	Résultat de l'exercice	960 991	(3 491 730)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	8 874	9 756
	Total des capitaux propres	7 413 440	6 453 331
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	1 151 758	1 599 000
	Provisions pour charges	404 644	591 534
DETTE (1)	Total des provisions	1 556 402	2 190 534
	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 110	3 884
	Emprunts et dettes financières divers (3)	24 334 059	14 337 059
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 360 256	1 638 903
	Dettes fiscales et sociales	1 165 569	873 567
DETTE DIVERSE	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		828
	Autres dettes	275 071	275 071
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	29 138 066	17 129 312
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		38 107 908	25 773 177
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		960 991,14	(3 491 730,07)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		29 138 066	17 129 312
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 110	3 884
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2021

Compte de Résultat

Compte de Résultat ^{1/2}

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 376 638	91 349	3 467 988	4 157 863
	Montant net du chiffre d'affaires	3 376 638	91 349	3 467 988	4 157 863
	Production stockée				
	Production immobilisée			13 821	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			234 324	218 494
	Autres produits			13 872	366
	Total des produits d'exploitation (1)			3 730 004	4 376 722
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 584 194	2 249 793
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 597	65 843
	Salaires et traitements			666 616	1 327 583
	Charges sociales du personnel			267 115	579 219
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			131 668	347 286
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			29 758	
	Autres charges			39	18
	Total des charges d'exploitation (2)			3 703 987	4 569 742
RESULTAT D'EXPLOITATION				26 018	(193 020)

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 018	(193 020)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	300 625 1 399 678 168	158 954
	Total des produits financiers	1 700 471	158 954
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	768 165 6 304	4 357 227 10 727 73
	Total des charges financières	774 469	4 368 028
RESULTAT FINANCIER		926 001	(4 209 074)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		952 019	(4 402 094)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 090 190 768	1 489 874
	Total des produits exceptionnels	198 858	1 489 874
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	186 890 2 995	13 581 8 288 595 218
	Total des charges exceptionnelles	189 885	617 087
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 972	872 787
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(37 577)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		5 629 333 4 668 342	6 025 550 9 517 280
RESULTAT DE L'EXERCICE		960 991	(3 491 730)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		300 625	158 954

Etats financiers au 31/12/2021

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **38 107 908 euros**

Le compte de résultat présente un total de **produits de 5 629 333 euros**
et un total de **charges de 4 668 342 euros**
dégageant ainsi un **résultat de 960 991 euros**

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**. Il a une durée de **12 mois** (l'exercice précédent avait une durée de **12 mois**).

Faits marquants de l'exercice précédent et conséquences sur le présent exercice

Crise mondiale

La crise sanitaire, économique et financière liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné, en 2020 et 2021, des perturbations de l'activité du Groupe ALKOS et a eu un impact significatif sur les résultats de la société et de ses filiales.

En ce qui concerne la société AAXEN, les mesures fiscales, sociales et financières mises en œuvre pour faire face aux effets de la crise ont été les suivantes :

- soutien financier du Groupe par apports de fonds en compte-courant, lesquels ont été réattribués aux filiales selon leurs besoins ;
- perception des allocations d'activité partielle pour un montant de 23 k€ en 2020 (néant en 2021)
- reports d'échéances des cotisations URSSAF de mars, avril et mai 2020 (totalement remboursées au 31.12.2021).

Ce contexte complexe et évolutif perdure sur le premier trimestre 2022 sans toutefois que la continuité de l'activité de holding de la société soit remise en cause par la Direction

Réorganisation Groupe

Une provision pour restructuration d'un montant de 592 k€ avait été comptabilisée à la clôture de l'exercice précédent pour tenir compte de la fermeture des bureaux de Paris et des suppressions de postes correspondants. Les dépenses de l'exercice représentent une somme de 187 k€ présentée en charges exceptionnelles par la comptabilisation d'un "transfert de charges d'exploitation" équivalent. En 2021, un poste a été ajouté au plan de départ de sorte que le total provisionné à la clôture de l'exercice s'élève à 405 k€.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe, la Direction a décidé la fermeture du site de Gallardon géré par la filiale SAGAL. Les comptes de cette dernière ont donc été établis en valeurs liquidatives. Il s'en est suivi, au 31 décembre 2020, pour la société mère AAXEN :

- la dépréciation intégrale des titres SAGAL (inchangée au 31 décembre 2021) ;
- une dépréciation du compte-courant d'associée pour sa totalité, soit 2 001 k€ (intérêts courus inclus). En 2021, compte tenu de l'augmentation des avances de trésorerie, une provision complémentaire de 768 k€ a été constatée ;
- l'enregistrement d'une provision de 477 k€ pour risques financiers au-delà des apports (reprise en 2021 du fait d'un complément de provision du compte-courant).

Règles et Méthodes Comptables

Litige fiscal

Le litige qui oppose la société AAXEN à l'Administration fiscale, concernant les retenues à la source sur les dividendes et intérêts versés à une société antérieurement associée, reste pendant au 31 décembre 2021 et la provision inchangée à 1 122 k€.

Evènements post-clôture

Par courrier en date du 30 mars 2022, le Groupe KDC/ONE s'est engagé à poursuivre son soutien financier.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au Code de commerce et au Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03). La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens selon les indications ci-dessous :

- Logiciels	3 à 10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans

Les écarts avec les amortissements déductibles fiscalement sont comptabilisés en résultat exceptionnel (amortissements dérogatoires) pour les investissements antérieurs au 1er janvier 2021.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés au prix de revient et sont déduits linéairement sur 5 ans par voie d'amortissements dérogatoires.

Une provision pour dépréciation des titres est calculée lorsque leur valeur actuelle devient inférieure au prix d'acquisition ou à la valeur d'apport. Comme indiqué ci-dessus, les titres de la société SAGAL sont provisionnés à 100%. De plus, les tests de dépréciation menés sur les titres de la société INTER COSMETIQUES ont conduit à reprendre, au 31 décembre 2021, la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de 923 k€.

Aucun dividende n'a été reçu des filiales au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Comptes financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont inscrites pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites pour leur valeur d'entrée et font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours à la date d'inventaire est inférieur à cette valeur d'entrée. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, mais sont réintégrées dans le résultat fiscal.

Résultat courant / Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, les plus ou moins-values de cession d'éléments d'actifs, les amortissements comptabilisés en application de la réglementation fiscale (amortissements dérogatoires), les charges et produits liés aux litiges ou aux sinistres d'une ampleur particulière et les subventions d'investissements ainsi que les amendes, pénalités et rappels ou restitutions d'impôts ou de cotisations. Le détail du résultat exceptionnel est fourni dans les pages suivantes.

Les principales charges et reprises de provisions exceptionnelles concernent les frais de restructuration comme évoqué ci-dessus dans les "faits marquants".

Les autres éléments tels que les ajustements des charges à payer des exercices précédents sont comptabilisés en résultat courant même s'ils concernent des exercices antérieurs.

Autres éléments d'information

Fiscalité : Intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2020, du fait de la prise de contrôle de la société AAXEN par la société KDC/ONE EUROPE, les comptes d'AAXEN et de ses filiales, les sociétés ALKOS COSMÉTIQUES, INTER COSMÉTIQUES et SAGAL, sont désormais intégrés fiscalement avec ceux de KDC/ONE EUROPE. Dans ce cadre, les sociétés AAXEN et KDC/ONE EUROPE ont opté pour le mécanisme d'imputation des déficits antérieurs sur une base élargie.

En application de la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale continuera de calculer et comptabiliser son impôt sur les bénéfices comme en l'absence d'intégration.

Règles et Méthodes Comptables

Social :

La société AAXEN applique à son personnel la Convention Collective des Industries Chimiques. Il n'a pas été constitué de provision pour les indemnités de départ à la retraite.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 078 064		13 821			1 091 885
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 078 064		13 821			1 091 885
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	63 724		12 028			75 751
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 724		12 028			75 751
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	9 140 890					9 140 890
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	31 386		180		31 386	180
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 172 276		180		31 386	9 141 070
TOTAL		10 314 064		26 029		31 386	10 308 706

--	--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	949 921	118 512		1 068 434
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	949 921	118 512		1 068 434
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	33 110	13 156		46 265
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 110	13 156		46 265
TOTAL		983 031	131 668		1 114 699

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles			1 287				(1 287)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES			1 287				(1 287)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 995		2 591				404
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	2 995		2 591				404
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	2 995		3 878				(882)
TOTAL GENERAL NON VENTILE		2 995		3 878			(882)

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	9 756	2 995	3 878	8 874
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	9 756	2 995	3 878	8 874
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	1 122 000			1 122 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change		29 758		29 758
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 068 534		663 890	404 644
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 190 534	29 758	663 890	1 556 402
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	5 061 669		922 678	4 138 991
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	2 000 683	768 165		2 768 848
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 062 352	768 165	922 678	6 907 839
TOTAL GENERAL		9 262 642	800 919	1 590 446	8 473 115
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			29 758 768 165 2 995	1 399 678 190 768	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 270 483	4 270 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 831	56 831	
	Impôts sur les bénéfices	1 781 043		1 781 043
	Taxes sur la valeur ajoutée	256 649	256 649	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	8 857	8 857	
	Divers	8 783	8 783	
	Groupe et associés (2)	29 263 626	29 263 626	
	Débiteurs divers	17 431	17 431	
	Charges constatées d'avances	66 353	66 353	
TOTAL DES CREANCES		35 733 735	33 952 692	1 781 043
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 110	3 110		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 360 256	3 360 256		
	Personnel et comptes rattachés	256 386	256 386		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	198 681	198 681		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	699 750	699 750		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 752	10 752		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	24 334 059	24 334 059		
	Autres dettes	275 071	275 071		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		29 138 066	29 138 066		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		4 701 342
Autres créances clients		4 178 791
Clients Factures à établir IC	2 609 559	
Clients Factures à établir SG	244 790	
Clients Factures à établir AC	1 324 443	
Autres créances Pdots à rec.		522 551
Fournis. Avoirs à recevoir	3 181	
Fournis. Avoirs à recevoir IC	11 219	
Organis.sociaux - pdts à recevoir	55 545	
Etat - produits à recevoir	8 783	
Intérêts courus C/C - IC	184 665	
Intérêts courus C/C - SG	38 508	
Intérêts courus C/C - AC	220 651	

Charges à payer

31/12/2021

Total des Charges à payer		1 263 054
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 110
Intérêts et frais à payer	3 110	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		533 966
Fournis. Fact.non parvenues	201 868	
Fournis. Fact.non parv. IC	251 478	
Fournis. Fact.non parv. AC	80 620	
Dettes fiscales et sociales		450 907
Dettes provis. pour CP & RTT	122 831	
Frais déplacements à payer	545	
Bonus à payer	133 010	
Charges soc. prov./ CP & RTT	60 164	
Organis.sociaux - chg à payer	60 226	
Charges soc. prov./ bonus	63 747	
Charges fisc. prov./ CP & RTT	1 511	
Etat autres charges à payer	6 921	
Charges fisc. prov. / bonus	1 953	
Autres dettes		275 071
Clients Avoirs à établir IC	99 115	
Clients Avoirs à établir SG	3 542	
Clients Avoirs à établir AC	172 414	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			66 353
Assurances		8 136	
Locations			
Cotisations et abonnements			
Salons professionnels		50 938	
Entretien & maintenance		4 434	
Voyages et déplacements			
Formations		2 845	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			66 353

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 418 410,00	1,0000	10 418 410,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 418 410,00	1,0000	10 418 410,00

--	--	--	--	--	--

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	10 418 410				10 418 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	291 467				291 467
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	249 009				249 009
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 798 232				2 798 232
Report à nouveau	(3 821 812)	(3 491 730)			(7 313 542)
Résultat de l'exercice	(3 491 730)	3 491 730		960 991	960 991
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	9 756			(882)	8 874
TOTAL	6 453 331			960 109	7 413 440

Date de l'assemblée générale 30/09/2021

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 453 331

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 453 331

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 960 109

Produits et Charges exceptionnels

31/12/2021

Total des produits exceptionnels		198 858
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 090
Dégrèvements de pénalités	8 090	
Reprises sur provisions et transferts de charges		190 768
Repr.Amort.déroatoires	3 878	
Reprises Prov.restructuration	186 890	
Total des charges exceptionnelles		189 885
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		186 890
Charges exceptionnelles (PSE)	186 890	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		2 995
Dotations amort.déroatoires	2 995	
Résultat exceptionnel		8 972

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/12/2021	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		952 019		952 019
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		8 972		8 972
RESULTAT COMPTABLE		960 991		960 991

(1) après retraitements fiscaux.

--

Impôts différés ou latents

31/12/2021	Actif N-1	Passif N-1	Augmentations	Diminutions	Actif N	Passif N
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
1. Provisions réglementées						
Provision pour hausse des prix						
Provision pour fluctuation des cours						
Provision pour investissement						
Amortissements dérogatoires		9 756	2 995	3 878		8 874
Autres provisions réglementées						
2. Subventions d'investissement						
3. Charges non déd. temporairement						
Provision congés payés ancien régime						
Participation des salariés						
Provision pour retraites						
Prov.pertes à terminaison ou stocks						
Autres charges à payer						
4. Prods.non taxables temporairement.						
Plus-values à court terme étalées						
Plus-values de fusion						
Plus-values à long terme différées						
5. Éléments taxés non comptabilisés						
Plus-values latentes sur OPCVM						
Quote-part résultat Stés transparentes						
Charges différées ou étalées						
Ecart de conversion Passif						
Autres éléments						
TOTAL		9 756	2 995	3 878		8 874
ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	8 770 616			376 607	8 394 009	
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres éléments	335 324				335 324	
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
Plus-values fusion sur non amortiss.						
Réserve de profits de construction						
Autres éléments						

Transferts de charges

31/12/2021

Remboursements d'indemnités journalières	3 753
Avantages en nature	34 226
Remboursements d'assurance	9 454
Présentation des dépenses de restructuration en résultat exceptionnel	186 890
TOTAL	234 324

Effectif moyen

		31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		9	

--

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE					111 043	111 043
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				20 820	20 820
	Dotation exercice				13 880	13 880
	TOTAL				34 701	34 701
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				43 020	43 020
	Dotation exercice				28 680	28 680
	TOTAL				71 700	71 700
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				28 680	28 680
	entre 1 et 5 ans				14 340	14 340
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				43 020	43 020
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				1	1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				1	1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					28 680	28 680

Engagements financiers

31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	43 021	
	43 021	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Selon étude réalisée sur la base des hypothèses suivantes : départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein, taux d'actualisation de 0.90 %, taux de rotation du personnel de 10 % et pourcentage de progression des salaires égal à 1,5 %. Méthode de calcul inchangée par rapport aux exercices précédents	10 761	
	10 761	
Autres engagements DGFIP - Saisie conservatoire des créances de CIR	1 245 385	
	1 245 385	
Total des engagements financiers (1)	1 299 167	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2021

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
KDC/ONE EUROPE - 851 826 891 RCS PARIS 39 RUE DE LA GARE DE REUILLY - 75012 PARIS	SAS	1 543 408	100,00

Filiales et participations

		31/12/2021			
		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus
					BruteNette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS INTER COSMETIQUES		86 224	(5 768 242)	100,00	4 039 8994 039 899
SAS ALKOS COSMETIQUES		1 600 000	(6 201 844)	100,00	962 000962 000
SAS SAGAL		533 571	(3 712 160)	100,00	4 138 991
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS INTER COSMETIQUES		11 030 270		25 110 073	(1 958 285)
SAS ALKOS COSMETIQUES		13 535 567		11 990 504	(3 666 595)
SAS SAGAL		4 216 380		2 211 878	172 986
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux		Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
		françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					